

CDG48

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE

Annexe

Tarification au 01.04.2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 048-284800026-20260311-DELIB_2026_022B-DE

Taux de cotisation

Missions obligatoires: 0,80%

Missions additionnelles: 1,65%

Base légale

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement son livre IV, Titre V, chapitre 2 traitant des centres de gestion de la fonction publique territoriale (art. L452-1 à L452-48); Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion.

Tarifs

Emploi

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG n°03.02.10 du 6 février 2003 portant création du conseil en recrutement;

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2018_025 du 13 mars 2018 portant sur la mission de conseil en recrutement;

Vu la décision du conseil d'administration du CDGn°2020_025 du 12 février 2020 portant création d'une mission de conseil en évolution professionnelle;

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2020_026 portant création d'un accompagnement sur le période de préparation au reclassement.

Libellé	Type de collectivité	Missions et modalités	Pôle	Tarif
Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, dispositif "Réalise"	Non affiliées		PCE	700,00 €
Mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement	Non affiliées		PCE	950,00 €
Conseil en recrutement, convention d'adhésion	Affiliées	Accompagnement complet	PCE	775,00 €
	Affiliées	Accompagnement partiel	PCE	620,00 €
	Affiliées	Relance suite à recrutement infructueux	PCE	540,00 €
	Affiliées	Méthode Thomas "A"	PCE	280,00 €
	Affiliées	Méthode Thomas "B"	PCE	230,00 €
	Affiliées	Méthode Thomas "C"	PCE	180,00 €
	Non affiliées	Méthode Thomas "A"	PCE	530,00 €
	Non affiliées	Méthode Thomas "B"	PCE	430,00 €
	Non affiliées	Méthode Thomas "C"	PCE	330,00 €

Mise à disposition d'agents de remplacement

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n° 06.07.35 du 6 juillet 2006 portant organisation du service remplacement;

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°14.12.29 du 14 décembre 2006, créant les modalités de calcul des agents mis à disposition;

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2015-013 du 30 mars 2015 relative aux mises à disposition du service remplacement;

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2016-071 du 14 octobre 2016 relative aux déplacements de l'agent titulaire dans le cadre des mises à disposition du service remplacement.

Vu les décisions du conseil d’administration du CDG du 18 février 2026 relatives à la révision de la tarification des agents mis à disposition et de création de la mission support contrats

Remplacement par un agent permanent	Affiliées	Agent permanent	PCE	50 € / heure avec majoration et minoration
Remplacement par un agent permanent	Non affiliées	Agent permanent	PCE	montant affiliées avec majoration mensuelle de 10 %
Remplacement par un agent non permanent	Affiliées ou non affiliées	Agent non permanent	PCE	Coefficient 1,3, forfait déplacement et indemnité de repas de 8€ brut si pause médiane comprise
Mission portage contrat	Affiliées ou non affiliées	Agent non permanent	PCE	Coefficient 1,3 sur salaire chargé et remboursement tous frais négociés

Hygiène, sécurité et conditions de travail

Vu la loi n°95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social; Vu l'article L4121-1 du code du travail;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique; Vu le décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés;
Vu la délibération du Conseil d’Administration du Centre de Gestion en date du 26 septembre 2014 relative à la mission « Document Unique /Prévention / Formation / Inspection »;
Vu la délibération n° 05.03.12 du Conseil d’Administration du 10 mars 2005 relative à la création du service de médecine professionnelle et préventive;
Vu la délibération du Conseil d’Administration du 20 novembre 2017 modifiant la tarification du service;
Vu la délibération du conseil d'administration 4 juillet 2019 relative au service de médecine préventive.

Prévention des risques professionnels (conseil et ingénierie prévention)	Affiliées	1 agent	PPSS	270,00 €
		2 agents	PPSS	540,00 €
		3 ou 4 agents	PPSS	675,00 €
		5 à 7 agents	PPSS	945,00 €
		8 et 9 agents	PPSS	1 215,00 €
		10 à 14 agents	PPSS	1 688,00 €
		15 à 19 agents	PPSS	1 890,00 €
		20 à 25 agents	PPSS	2 160,00 €
		26 à 33 agents	PPSS	2 430,00 €
		34 à 45 agents	PPSS	3 105,00 €
		46 à 55 agents	PPSS	3 375,00 €
		56 à 65 agents	PPSS	4 100,00 €
		66 agents et plus	PPSS	Sur devis
		SDEE	PPSS	4 100,00 €
		Ville de Marvejols	PPSS	4 100,00 €
Accompagnement actions correctives	Affiliés et non affiliées	Sur devis (complexité)	PPSS	450€ / 700€ jour - 270€ / 400€ 1/2 journée)
Convention cadre d’adhésion au service prévention	Affiliées	Ville de Mende, CC Coeur de Lozere, CIAS)	PPSS	11 492,41 €
		jour supplémentaire	PPSS	sur devis
Médecine de prévention	Non affiliées	Visite médicale	PPSS	150,00 €
	Non affiliées	Entretien infirmier	PPSS	105,00 €
	Affiliées	1 agent	PPSS	95,00 €
		2 ou 3 agents	PPSS	365,00 €
		4 ou 5 agents	PPSS	655,00 €
		6 à 9 agents	PPSS	1 090,00 €
		10 et 15 agents	PPSS	1 800,00 €
		16 à 20 agents	PPSS	2 600,00 €
		21 à 29 agents	PPSS	3 600,00 €
		30 à 40 agents	PPSS	5 100,00 €
		41 à 50 agents	PPSS	6 500,00 €
		51 à 70 agents	PPSS	8 700,00 €
		71 à 100 agents	PPSS	12 300,00 €
		101 à 120 agents	PPSS	15 900,00 €
		121 à 139 agents	PPSS	18 900,00 €
		140 et plus	PPSS	21 800,00 €
	Non affiliées	Direction massif central Lozère	PSSS	140€/an/agent
Ergonomie	Non affiliées	Tarif jour prestation	PPSS	700,00 €
Psychologie du travail	Non affiliées	Tarif entretien individuel	PPSS	100,00 €
		Tarif jour prestation coll.	PPSS	700,00 €

Juridique et finances				Envoyé en préfecture le 11/03/2026
				Reçu en préfecture le 11/03/2026
				Publié le 11/03/2026
				ID : 048-284800026-20260311-DELIB_2026_022B-DE
Vu la délibération n°2020_081 du conseil d'administration du 1er décembre 2020 relative à la prestation de paie; Vu la délibération n°2021_018 du conseil d'administration du 17 mars 2021 relative à la mise en place d'un service d'accompagnement des dossiers; dématérialisés des agents du régime spécial pour les collectivités du département de la Lozère; Vu la délibération 2022_021 du 24 mars 2022 relative à la convention allocation retour à l'emploi CDG34/CDG48. Vu la délibération 2023_040 du 31 août 2023 portant création d'une mission d'ingénierie financière				
Prestation de calcul des indemnités de licenciement	Affiliées ou non affiliées	Forfait prestation	PRH	150,00 €
Prestation de calcul des allocations retour emploi et liquidation, CDG48 et CDG34		Forfait prestation calcul, étude et suivi	PRH	400,00 €
Prestation d’étude préalable par le CDG48 (dossier ARE)		Etude	PRH	200,00 €
Avenant à la convention pour actualisation de la situation de l’agent, par le CDG34		Nouveau calcul	PRH	150,00 €
Service paie		Par bulletin	PRH	11,00 €
Ingénierie financière simple		Par demi journée	PRH	175,00 €
Ingénierie financière simple		Par jour	PRH	350,00 €
Ingénierie financière complexe		Par demi journée	PRH	250,00 €
Ingénierie financière complexe		Par jour	PRH	500,00 €
Accompagnement Déclaration Sociale Nominative (DSN) et dépôt du fichier sur la plateforme net entreprises		Par bulletin	PRH	1,00 €
Gestion des absences, congés, RTT et CET		Par agent, par an	PRH	120,00 €

Archivage système d'information et communication (ASIC)				
Vu l'article L212-6 du code du patrimoine précisant que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'elles ont l'obligation de les conserver et les mettre en valeur; Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique; Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles; Vu le règlement européen entré en application au 25 mai 2018, relatif au renforcement des droits et de la protection des données personnelles. Vu la délibération 2021-020 du 17 mars 2021, convention cadre accompagnement à l'archivage et au système d'information et de communication				
Accompagnement à l'archivage papier	Affiliées	Par jour	PRH	350,00 €
	Non affiliées		PRH	400,00 €
Récollement	Affiliées		PRH	350,00 €
Accompagnement à la dématérialisation	Affiliées		PRH	350,00 €
Accompagnement à la mise en conformité au RGPD	Affiliées		PRH	350,00 €
Accompagnement à la mise en conformité au RGPD	Non affiliées		PRH	400,00 €
Avis de conseil et accompagnement à la mise en place de solutions pour la conformité au RGPD	Affiliées		PRH	350,00 €
Aide à la mise en place d'un site internet				
Forfait annuel	Affiliées	Par an	PRH	50,00 €
Déploiement d'un site internet (par jour)	Affiliées		PRH	350,00 €
Forfait accompagnement (par jour)	Affiliées		PRH	350,00 €
Gestion, accompagnement (par jour)	Affiliées		PRH	350,00 €
Aide à la mise en œuvre d'outils de web-conférence				
Audit	Affiliés	Par jour	PRH	350,00 €
Déploiement d'applications			PRH	350,00 €
Accompagnement et conseil (par jour)			PRH	350,00 €

Conseil en organisation				
Vu la décision du conseil d'administration n°2014-052 du 26 septembre 2014 portant création du service de conseil en organisation;				
Conseil en organisation	Affiliées	Analyse, diagnostic et restitution, par jour	PRH	600,00 €
	Non affiliées	Analyse, diagnostic et restitution, par jour	PRH	700,00 €

Formation

Vu la décision du conseil d'administration n°2023_025 du 10 mars 2023relative à l’adhésion au processus d’agrément à la démarche Qualiopi.
Vu la décision du conseil d'administration n°2024_044 du 18 septembre 2024 relative aux modalités d’intervention des formateurs internes

Coût jour groupe pour des formations en intra	Affiliées ou non affiliées	Ingénierie, face à face pédagogique et évaluation	PRH	600,00 €
Formation coût jour stagiaire en inter		Coût par stagiaire, par jour		150,00 €
Formation délivrant une certification ou un diplôme (PRAP, SST...)		Coût par stagiaire, par jour		180,00 €

Référent déontologue, signalement des actes de violence

Vu la décision n°2022-020 portant création d'un référent déontologue;
Vu la décision n°2022-022 portant création d'un référent signalement des actes de violence,
Vu la décision n°2024-039 portant mise en place du référent déontologue pour les élus lozériens.

Signalement actes violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes	Affiliées	Examen de recevabilité sans traitement	PRH	80,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement simple	PRH	200,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement complexe	PRH	340,00 €
	Non affiliées	Examen de recevabilité sans traitement	PRH	120,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement simple	PRH	270,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement complexe	PRH	440,00 €
Saisine référent déontologue	Non affiliées initiative agent	Examen de recevabilité sans traitement	PRH	60,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement simple	PRH	155,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement complexe	PRH	280,00 €
	Non affiliées initiative collectivité	Examen de recevabilité avec traitement	PRH	90,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement	PRH	180,00 €
		Examen de recevabilité avec traitement	PRH	350,00 €
Saisine référent déontologue pour les élus lozériens	Affiliées et non affiliées	examen recevabilité et traitement	PRH	90,00 €
Médiation Préalable Obligatoire (MPO), Médiation à l’initiative des parties, à l’initiative du juges	Affiliées et non affiliées	Frais de dossier/recevabilité	PRH	50,00 €
		Forfait médiation (8h)	PRH	600,00 €
		Au-delà de 8h, par heure	PRH	50,00 €
Commission d’enquête administrative	Affiliées	Entretien, exploitation, restitution, par jour	PRH	600,00 €
	Non affiliées	Entretien, exploitation, restitution, par jour	PRH	700,00 €

Gestion des carrières et conseil statutaire

Vu les articles 38 à 41 du décret du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;
Vu la délibération n°2021-018 du 17 mars 2021 relative à la mise en place d'un service d'accompagnement des données dématérialisées des agents des régimes spéciaux pour les collectivités du département de la Lozère.

Accompagnement dossiers dématérialisés, retraites	Par dossier	Contrôle de régularisation, Contrôle de validation, Contrôle de rétablissement, Correction d'anomalie sur déclaration individuelle	PRH	55,00 €
		Liquidation des droits à pension normale	PRH	165,00 €
		Liquidation des droits à pension d'invalidité	PRH	275,00 €
		Qualification des comptes individuels retraites (QCIR)	PRH	110,00 €
		Reprise d'antériorité simulation de calcul (EIG)	PRH	110,00 €
		Demande d’avis préalable	PRH	110,00 €
		Rendez-vous agents	PRH	110,00 €
		Compte individuel retraite (CIR)	PRH	90,00 €

Assurances: Frais de gestion : complémentaire santé, prévoyance et assurances statutaires

Vu la décision du conseil d'administration du CDG n° 2024-042 du 18 septembre 2024 portant mise en place d'une participation financière des collectivités ayant souscrit à la participation pour le risque santé;
Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2019_050 du 2 octobre 2019, relative au marché des assurances statutaires;
Vu la décision du conseil d'administration du CDG n°2019_051 du 2 octobre 2019, attribuant la convention de participation au Group VYV.

Complémentaire santé

Participation financière des collectivités, limitée à 15000 euros		Sur la masse salariale (URSSAF)	PPSS	0,05 %
---	--	------------------------------------	------	--------

Prévoyance		Par an, masse salariale	PPSS	0,06 %
------------	--	-------------------------	------	--------

Marché des assurances statutaires

Lot 1, collectivités de 30 au plus et couverture des 5 risques, CNRACL		Par an, masse salariale	PPSS	0,55 %
Lot 1, collectivités de 30 au plus et couverture des 5 risques, IRCANTEC		Par an, masse salariale	PPSS	0,11 %
Lot 2, collectivités de 30 et plus et couverture des 5 risques, CNRACL		Par an, masse salariale	PPSS	0,55 %
Lot 2, collectivités de 30 et plus et couverture des 4 risques, CNRACL		Par an, masse salariale	PPSS	0,55 %
Lot 2, collectivités de 30 et plus et couverture des 3 risques, CNRACL		Par an, masse salariale	PPSS	0,12 %
Lot 2, collectivités de 30 et plus et couverture des 2 risques, CNRACL		Par an, masse salariale	PPSS	0,10 %
Lot 2, collectivités de 30 et plus et couverture des 4 risques, IRCANTEC		Par an, masse salariale	PPSS	0,11 %

Frais de déplacement

Déplacements		Forfait déplacement (A/R, par jour), repas compris dans le département	PRH	65,00 €
Déplacements		Forfait déplacement Hors Département pour départements limitrophes (A/R)	PRH	100,00 €
Déplacements		Forfait déplacement Hors Département hors départements limitrophes(A/R)	PRH	200,00 €
Hébergement		Forfait hébergement et restauration hors Département (par jour)	PRH	140,00 €